

COMMUNE DE JENLAIN
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

COMPTE RENDU

Séance extraordinaire du 9 décembre 2020, convocation en date du 3 décembre Nombre de membres : 15.

En exercice ayant pris part à la délibération : 13

Absence de M. Langlet qui a donné pouvoir à Mme Legrand

Absence de M. Mendola qui a donné pouvoir à Mme Jurain

L'an deux mille vingt le 9 décembre à 19 heures30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire dans la salle des fêtes de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

La séance s'est déroulée selon un protocole sanitaire strict et à huis clos, exceptionnellement à la salle des fêtes pour le respect de la distanciation.

Etaient présents : MM. et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, HENNIAUX, BULTOT, SZABLA, DERCHEZ, HOUZIAUX, GILLARD, GRAVEZ, TERPORTEER, JURAIN.

Secrétaire de séance : Mme Henniaux

Présence de madame Lipka, secrétaire de mairie

1 Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de bien vouloir régulariser administrativement l'ordre des adjoints. Il est demandé pour le respect de la parité d'intervertir deux noms par rapport à la liste initialement élue.

En l'absence d'une nouvelle liste candidate, M. le maire propose aux votes la liste suivante :

M. Yves Lienard, 1er adjoint

Mme Patricia Legrand, 2° adjoint

M. Yves Portier, 3° adjoint

Mme Barbara Hénniaux, 4° adjointe

Les délégations restent identiques à celles attribuées lors du vote du 23 mai 2020

Vote : 15 voix pour la liste proposée et la régularisation administrative.

2 M. Lienard revient sur la décision prise le 18 novembre concernant des avenants aux contrats de deux agents en poste. A la demande du centre de gestion, il est demandé de procéder plutôt à la modification des deux contrats avec l'accord des intéressées. Il s'agit d'une opération de création de postes suivie d'une autre opération de suppression.

La première personne aura donc à compter du 1er janvier 2021 un contrat de 22heures

La seconde aura à compter du 1er janvier 2021 un contrat de 25 heures.

Vote : 15 voix pour la régularisation administrative

3 Parking du presbytère. M. le Maire, en raison de la complexité du projet (dénivelé, réseaux souterrains) et pour être sûr que le dossier de subventions « ADVB relance » soit recevable, a demandé au bureau d'études Cible VRD de proposer un projet avec devis de parking végétalisé « qualitatif ». Cette opération résoudra le problème urgent de sécurité avec la démolition des vieux ateliers municipaux, le problème de parking et de saturation de trafic en haut de la rue Friquet.

Autre intérêt : le futur aspect esthétique du lieu.

Il sera demandé expressément à Enedis d'intervenir au niveau des deux transformateurs qu'on peut

qualifier de hideux.

Vote : 15 pour

4 DBM. Il est demandé de procéder à une décision budgétaire modificative pour les frais d'études parking presbytère et travaux salle des fêtes et les frais d'installation des futurs feux comportementaux.

Basculement comptable du compte 2188 au compte d'attente 2315

Vote : 15 pour

5 Selon la législation, il est demandé auprès du département une dérogation pour études engagées pour les travaux non encore réalisés (parking et de la salle des fêtes.)

6 M. le Maire évoque les problèmes du coût du traçage au terrain de football. Après discussion, il est proposé de surseoir à la délibération et de créer une petite commission chargée de se renseigner auprès des clubs voisins.

7 M. le Maire, à la demande de la sous-préfecture, expose les légères modifications que l'on doit apporter au règlement intérieur (consultable en mairie) chapitre 6 dans les « dispositions diverses »

Vote : 15 pour

Questions diverses

1 La signature pour l'acquisition du nouvel espace communal aura lieu le 16 décembre.

Coût (frais de notaire compris) 285 000 euros. Mme Legrand, rappelle qu'il n'y a pas d'impact direct au niveau du budget puisque le prêt engagé remplace un autre prêt qui se termine.

(taux de 0,98%)

Les bâtiments vidés sont prêts à être investis pour stocker une partie du matériel communal.

2 La commune a été pressentie pour un accueil de proximité. M. le Maire informe le conseil de la visite de M. Delforge, directeur adjoint des finances publiques, qui a proposé la venue d'un professionnel des impôts équipé de son matériel une fois par mois sur rendez-vous. Accord de principe avec signature de convention. Aucune prise en charge financière pour la commune.

3 Compte-rendu de M. Portier au nom de la commission élagage

Les employés municipaux auront la charge du petit élagage. Les arbres plus grands ou inaccessibles seront taillés par des professionnels (choisis après étude des devis)

Zones sensibles : chemin d'en bas ; lieu dit « la crotteuse » ; chemin Tasse ; 3 arbres à l'arrière du clos des Dames ; le faubourg ; route de Bavay...

4 M. le Maire évoque les problèmes du cimetière :

-La tombe la plus monumentale menace de s'effondrer. La famille concernée n'est pas connue des services de la mairie.

-Il faut reconsidérer l'aménagement de l'espace encore disponible. Les services techniques doivent tailler la haie limitrophe pour gagner de l'espace.

-Selon le spécialiste des pompes funèbres, le jardin du souvenir n'est pas conforme parce que non muni d'une plaque. Il y a la possibilité de le déplacer entre les 2 columbariums existants et d'enlever le rosier.

-Toujours selon les conseils avisés du même spécialiste, il est préférable pour une harmonie d'ensemble de privilégier l'installation de cave-urnes (à l'endroit de l'actuel Jardin du souvenir) et non d'un nouveau columbarium différent des 2 déjà installés. Cette option aurait l'avantage de pouvoir s'étaler dans le temps.

5 M. le Maire informe son conseil qu'il a rencontré les 3 locataires des jardins « de loisirs » situés au faubourg. Il les a informés de la possibilité de transformer l'endroit en terrain à bâtir et de ne pas renouveler le bail. Il remercie les personnes concernées de leur compréhension ; ces personnes se rendent compte en effet que l'intérêt collectif prévaut.

La décision sera prise en janvier par le conseil municipal.

6 Projet « hippomobile »

Les responsables de la Manade au pigeonnier ont de nouveau présenté leur intéressant projet avec un nouveau plan de financement. Coût 21000 € sans les chevaux (7000 € région, 7000 € département, 2000 € ccpm, 3500 € fonds éperon, commune 5500 €) . Une étude doit être faite concernant le public potentiellement intéressé et le plan de financement sera revu. Les responsables se proposent de représenter leur projet au printemps prochain.

7 M. le Maire remercie les membres de l'AJT d'avoir illuminé et décoré les bâtiments publics du centre-bourg.

Fin de séance à 22h30

